

CQPM 251 Animateur(trice) d'équipe autonome de production

Formation continue

Durée

[Nous consulter](#)

Que faire après la formation?

- Animateur d'équipe
- Team leader
- Animateur d'ilot
- Pilote d'équipe

Support

Fascicule

Coût

250 € HT/jour + 530 € HT forfait de certification

Domaines de formation

Management & Ressources Humaines
Organisation Industrielle et Logistique

RNCP

36311

Prérequis

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

- **N° Certification** : MQ 2006 07 74 0251 R
- **Niveau de Qualification** : 4

L'animateur d'équipe autonome de production industrielle coordonne la production de son secteur ou d'une unité de fabrication ou rattachée à la fabrication de site industriel, en vertu des règles de qualité/sécurité/environnement et des impératifs de production (qualité, délais, quantité, coûts...) de l'entreprise. Il coordonne et anime l'équipe de production dédiée dans un périmètre déterminé par l'organisation en s'appuyant sur les outils et les indicateurs de l'entreprise et veille au suivi et à l'atteinte des résultats. Il organise l'activité de production quotidienne de son secteur et garantit la répartition et le maintien des compétences sur les moyens afin que les objectifs de production soient tenus. Il supervise le fonctionnement des équipements (réglage, maintenance...). Il peut organiser et suivre le stockage et ou les expéditions de produits. Il est amené à animer les réunions quotidiennes ou hebdomadaires et à communiquer les attentes de production au moyen des indicateurs dont il assure le suivi. Il anime en tout ou partie les formations techniques dans le périmètre des postes de son secteur et assure l'intégration de tout nouvel embauché. L'animateur d'équipe autonome de production industrielle effectue le suivi de la fabrication en tenant compte des règles de l'entreprise, de son organisation et des impératifs de production. Il s'assure de partager toute information nécessaire auprès des autres opérateurs, auprès de son manager, voire auprès des services supports et des autres animateurs d'équipe. Il garantit la performance de son secteur et intervient sur des actions d'amélioration continue qu'il peut lui-même proposer.

Objectifs

- Animer techniquement une équipe de production
- Garantir le bon fonctionnement des postes
- Contribuer à un projet d'amélioration

Cette mission s'exerce en particulier dans trois domaines :

- Assurer la production en qualité et en quantité ;
- Améliorer en permanence le fonctionnement de son équipe ou module ;
- Favoriser la cohésion du groupe.

Elle s'appuie sur une présence permanente sur le terrain, une réactivité immédiate en cas d'anomalie pour garantir la qualité, au juste nécessaire, en veillant au respect du fonctionnement nominal et des règles Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE).

Programme détaillé

L'animation technique d'une équipe de production

- C1 : Ordonner et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité, en adéquation avec les objectifs de production.
- C2 : Affecter ou réaffecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production.
- C3 : Communiquer à sa hiérarchie tout élément nécessaire à la gestion du secteur.
- C4 : Relayer auprès du personnel de son secteur toutes informations nécessaires à son bon fonctionnement.
- C5 : Faire appel, dans les conditions fixées par le responsable de l'unité ou de l'atelier, aux services supports nécessaires au bon fonctionnement de son secteur.

L'assurance du bon fonctionnement des postes de fabrication

- C6 : S'assurer de la conformité des moyens de mesure et de leur étalonnage.
- C7 : Veiller à l'application des procédures, notamment Qualité Sécurité Environnement, pour son secteur.

CQPM 251 Animateur(trice) d'équipe autonome de production

Formation continue

- C8 : Évaluer le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur.
- C9 : Assurer la remontée d'informations et le suivi des données de la gestion de production.

La contribution à un projet d'amélioration

- C10 : Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration.
- C11: Conduire les actions correctives qui lui sont confiées dans le cadre de plans d'actions.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques en présentiel.
- Supports pratiques.
- Echanges de pratiques.

Modalités de suivi et d'évaluations

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s'appuie sur :

1. Une observation en situation de travail
2. Des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –
3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
- 4/ L'entreprise donne un avis au regard du référentiel d'activités.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Email : contact@aforp.fr